

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE A L'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN DE SIX EOLIENNES ET D'UN POSTE DE LIVRAISON COMMUNES DE THAURON ET DE MANSAT-LA-COURRIERE

Par arrêté préfectoral en date du 28 janvier 2019, une enquête publique est prescrite en mairies de **THAURON et MANSAT-LA-COURRIERE** pendant une durée de 33 jours, **soit du lundi 25 février 2019 à 9 h au vendredi 29 mars 2019 à 17 h**, sur le projet de parc éolien du Mont de Transet.

La demande est présentée par M. Xavier BARBARO, Président de la SAS Centrale Eolienne Mont de Transet, dont le siège se trouve 4, rue Euler, 75008 PARIS.

Le dossier comprend notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et la réponse du pétitionnaire.

Pendant toute la durée de l'enquête, il sera tenu à la disposition du public, sous format papier, en mairies de THAURON, siège de l'enquête, et de MANSAT-LA-COURRIERE, aux heures habituelles d'ouverture au public, à l'exception des jours fériés, soit :

Mairie de Thauron :

- le lundi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h,
- le mercredi : de 9 h à 12 h,
- le vendredi : de 14 h à 17 h,
- et le samedi : de 10 h à 12 h.

Mairie de Mansat-la-Courrière :

- le lundi : de 9 h à 12 h,
- et le mercredi : de 14 h à 18 h.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Préfecture (www.creuse.gouv.fr, rubrique « enquête publiques) et sur un poste informatique dans les locaux de la Préfecture de la Creuse, à Guéret, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Pendant toute la durée de l'enquête (et jusqu'à sa clôture), le public pourra formuler ses observations :

- soit sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet dans les mairies de Thauron et Mansat-la-Courrière,
- soit par courrier adressé en mairie de Thauron, siège de l'enquête, à l'attention du Président de la commission d'enquête ;
- soit par voie électronique à l'adresse suivante : pref-bpe-enquetes-publiques@creuse.gouv.fr (en indiquant l'objet de l'enquête),
- soit sur le registre électronique mis à disposition sur le site internet : <http://projet-eolien-du-mont-de-transet.enquetepublique.net>

Une commission d'enquête, constituée de M. Michel DUPEUX, Président, et de M. Jean-Louis PAUL et de Mme Françoise MARCON, membres, a été désignée par le Tribunal Administratif de Limoges pour conduire cette enquête publique. Ses membres se tiendront à la disposition du public, ensemble ou à tour de rôle, pour recevoir ses observations, au cours des permanences qu'ils assureront :

en mairie de Thauron :

- le lundi 25 février 2019, de 9 h à 12 h,
- le samedi 16 mars 2019, de 9 h à 12 h,
- et le vendredi 29 mars 2019, de 14 h à 17 h,

en mairie de Mansat-la-Courrière :

- le mercredi 6 mars 2019, de 14 h à 17 h,
- le mercredi 13 mars 2019, de 14 h à 17 h,
- et le samedi 23 mars 2019, de 9 h à 12 h.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairies de Thauron et de Mansat-la-Courrière, à la Préfecture de la Creuse et sur le site internet des services de l'Etat (www.creuse.gouv.fr).

Toutes informations peuvent être demandées à M. Stéphane AUNEAU, responsable du projet (Tél : 02.40.95.36.67, Mobile : 07.86.10.40.64, Courriel : stephane.auneau@neoen.com).

A l'issue de la procédure réglementaire, la Préfète de la Creuse prendra une décision sous forme d'un arrêté autorisant le projet, lequel sera assorti, le cas échéant, de prescriptions spécifiques, ou portant refus d'autorisation.